

**Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 3 mars 2008, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M^{me} Claudette Simard (pro-maire);
M. Donald Lavoie;
M. Marc-André Larochelle;
M. Léonard Bouchard;
M. Normand Fortin.

SONT ABSENTS : M. Simon Bouchard (maire) et M. Urbain Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules, directrice générale.

La directrice générale ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2008-03-21
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 4 mars 2008 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des points suivants :

12. Demande d'appui de monsieur Engelbert Bouchard pour inclure le coffre d'eau et le tuyau dans l'autorisation du 4000 mètres à la CPTAQ.

13. Adhésion définitive RREMO.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-22
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du lundi 4 février 2008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 4 février 2008, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé avec la correction suivante à la résolution numéro 2008-02-20 :

De supprimer le 4^{ième} paragraphe suivant à la résolution :

« CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que l'offre de 5 000 \$ de monsieur Camil Duchesne en échange du droit de passage est nettement insuffisante. »

Et d'ajouter le paragraphe suivant tout de suite après la proposition :

« QUE le conseil municipal considère que la Ferme Duchesne et Lajoie, représentée par monsieur Camil Duchesne, peut accéder à sa propriété sur un chemin autre que celui du parc industriel; »
tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-23

Approbation des comptes pour le mois de février 2008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de février 2008, totalisant 98 178,29 \$ dont 10 251,17 \$ en salaire tel que détaillé à la liste ci-joint.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-24

Mandat à Me Pierre Bellavance de chez Heenan, Blaikie, Aubut dans le dossier de la Ferme Duchesne et Lajoie inc. pour un montant ne dépassant pas 4 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil mandate Me Pierre Bellavance de chez Heenan, Blaikie, Aubut dans le dossier de la Ferme Duchesne et Lajoie inc. pour un montant ne dépassant pas 4 000 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-25

Demande de dérogation mineure concernant la propriété de Jean-Louis Guay (no. civique 46, rang Saint-Jérôme) concernant le lot 612 Ptie.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre pour monsieur Jean-Louis Guay concernant le lot 612 Ptie du cadastre de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé au 46 rang Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à permettre de déroger de 32,15 mètres de la ligne avant et de 2 317,6 mètres carrés de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dave Tremblay, arpenteur pour monsieur Jean-Louis Guay concernant le lot 612 Ptie du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé au 46 rang Saint-Jérôme;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-26

Demande de dérogation mineure concernant la propriété de Jeff Guay (no. civique 44, rang Saint-Jérôme) concernant le lot 614 Ptie.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre pour monsieur Jeff Guay concernant le lot 614 Ptie du cadastre de Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé au 44 rang Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consisterait à permettre de déroger de 30,91 mètres de la ligne avant et de 1 889 mètres carrés de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme, qui recommande au conseil de ville d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Donald Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dave Tremblay, arpenteur pour monsieur Jeff Guay concernant le lot 614 Ptie du cadastre du Saint-Urbain, circonscription foncière de Charlevoix, situé au 44 rang Saint-Jérôme;

RÉSOLUTION 2008-03-27

Modification du site- Éco-centre de Saint-Urbain

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé sur le rang Saint-François (ancien dépotoir municipal) appartenant à la Municipalité avait été proposé à la MRC pour la localisation du point de service de l'Éco-Centre à Saint-Urbain par la résolution 2008-01-06.

CONSIDÉRANT QUE la MRC nous a informé que ce site devait être décontaminé avant d'être utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le site doit être en opération pour cet été étant donné que le contrat des monstres n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de décontamination du site seraient importants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des terrains dans le parc industriel qui pourrait être opérationnel assez rapidement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal de Saint-Urbain confirme à la MRC l'acceptation de la proposition de localisation du point de service à Saint-Urbain situé dans le parc industriel sur un terrain appartenant à la municipalité;

QUE le conseil municipal de Saint-Urbain donne le terrain à la MRC pour l'opération d'un Éco-centre à Saint-Urbain et que la MRC s'engage à défrayer les coûts d'aménagement du terrain dans le parc industriel.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 2008-01-06.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Demande de commandite- 11^{ième} édition du Festival du Coureur des Bois.

Ce sujet est remis à la séance du mois d'avril.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-28
Demande d'appui de monsieur Réjean Lavoie pour le renouvellement à la CPTAQ de l'autorisation qui vient à terme le 4 août 2008 aux fins d'opérer une carrière et l'agrandissement de la dite carrière de 0,5 hectare ce qui porterait la superficie à 2 hectares.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Pierre Laterrière dans le dossier de monsieur Réjean Lavoie concernant la demande de renouvellement à la CPTAQ pour l'autorisation, qui vient à terme le 4 août 2008, aux fins d'opérer une carrière et l'agrandissement de la dite carrière de 0,5 hectare ce qui porterait la superficie à 2 hectares;

CONSIDÉRANT QUE demande est conforme à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal appui la demande déposée par monsieur Pierre Laterrière dans le dossier de monsieur Réjean Lavoie concernant la demande de renouvellement à la CPTAQ pour l'autorisation, qui vient à terme le 4 août 2008, aux fins d'opérer une carrière et l'agrandissement de

la dite carrière de 0,5 hectare ce qui porterait la superficie à 2 hectares

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-29

Demande d'appui de Aurel Harvey & Fils inc. pour le renouvellement de l'autorisation au Ministère de l'environnement pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 676, propriété du Séminaire de Québec.

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Aurel Harvey & Fils inc. pour le renouvellement de l'autorisation au Ministère de l'environnement pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 676, propriété du Séminaire de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil municipal ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation pour le renouvellement pour le permis d'exploitation d'une sablière sur le lot 676, propriété du séminaire de Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-30

Demande d'appui de monsieur Engelbert Bouchard pour inclure le coffre d'eau et le tuyau dans l'autorisation du 4 000 mètres à la CPTAQ.

CONSIDÉRANT la demande préparée par monsieur Pierre Laterrière pour son client monsieur Engelbert Bouchard concernant l'obtention d'une autorisation pour modifier le périmètre déjà autorisé par la CPTAQ au dossier 354771 de façon à ce que le dit périmètre de 4 000 mètres comprenne le chemin d'accès, le tuyau et le coffre, le tout sur les lots 464 et 465 de la Paroisse de Saint-Urbain en la municipalité de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale et plus particulièrement au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal appui la demande de monsieur Laterrière pour son client monsieur Engelbert Bouchard concernant l'obtention d'une autorisation pour modifier le périmètre déjà autorisé par la CPTAQ au dossier 354771 de façon à ce que le dit périmètre de 4 000 mètres comprenne le chemin d'accès, le tuyau et le coffre, le tout sur les lots 464 et 465 de la Paroisse de Saint-Urbain en la municipalité de Saint-Urbain;

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-31
ADHÉSION DÉFINITIVE RREMO

CONSIDÉRANT la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de Saint-Urbain par sa résolution 2007-12-238 a pris la décision d'adhérer de façon conditionnelle à ce régime;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de Saint-Urbain a pris acte du bulletin d'information du 20 février 2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

CONSIDÉRANT que les employés de la Paroisse de Saint-Urbain ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc-André Larochelle
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE la Paroisse de Saint-Urbain adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

QU'à compter de cette date les employés permanents participent au volet à cotisation déterminée;

De fixer la cotisation salariale à 4,5% du salaire admissible;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisé à attester pour et au nom de la Paroisse de Saint-Urbain du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

QUE le directeur général soit autorisé à transmettre à la SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-32
Demande de contribution financière- Comité régional du Festival des pompiers de Charlevoix

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ au comité régional du festival des pompiers de Charlevoix pour la tenue du Festival des pompiers qui se déroulera les 1^{er}, 2 et 3 août 2008 à la Malbaie.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-33

Aide financière – Chevaliers de Colomb

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Léonard Bouchard,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 50 \$ au Chevalier de Colomb pour la tenue d'un tournoi de quilles.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2008-03-34

Don – Syndicat de l'UPA Charlevoix-Est

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léonard Bouchard,
ET APPUYÉ par le conseiller Marc-André Larochelle,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un don de 100 \$ au Syndicat de l'UPA Charlevoix-Est pour la tenue d'une soirée sociale le 19 avril 2008.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Période de questions réservée au public

• **Politique familiale**

Monsieur Donald Lavoie, conseiller municipal invite la population à venir à une rencontre de consultation sur la politique familiale qui se tiendra mercredi le 19 mars à 19h00 à la salle du conseil.

RÉSOLUTION 2008-03-35

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie,
ET APPUYÉ par le conseiller Normand Fortin,

QUE l'assemblée soit levée à 20h05 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
